Merci Madame la Présidente de Comité.

La France remercie l’Union Européenne pour sa coordination des interventions des Etats membres au sujet de projets de soutien à la facilitation des échanges. La France identifie les projets de soutien à la facilitation des échanges comme une priorité pour favoriser une économie inclusive. Dans la mesure où notre économie mondialisée implique que les marchandises franchissent généralement de multiples frontières, la facilitation des échanges est un outil clé pour rationaliser les procédures applicables aux frontières, mais aussi pour accroître la prospérité économique, en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés.

De fait, la facilitation des échanges a un effet direct sur l’acteur primaire du commerce international : le secteur privé. Ainsi, afin de faciliter l’accès aux marchés internationaux aux plus grands nombres d’entreprises, la France contribue financièrement à la facilitation des échanges sur plusieurs niveaux :

Premièrement, la France, sur la période 2018-2020, a donné 300 000 EUROS au Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges de l’OMC. Ce mécanisme est un outil efficace pour promouvoir le respect de l’Accord sur la facilitation des échanges en palliant aux lenteurs administratives entravant le commerce international.

Deuxièmement, la France est un partenaire financier et technique engagé auprès de pays qui identifient des besoins de soutien particuliers en lien avec la facilitation des échanges. Ces projets sont financés par la France et, en général, mis en œuvre par des agences de développement françaises.

Je me permets de vous évoquer un projet dont les résultats sont particulièrement probants : Le Projet d’appui aux corps de contrôle et à l’administration fiscale en République de Guinée est un projet mis en place par Expertise France depuis 2018. Le budget accordé à ce projet financé par la France et l’UE est à hauteur de 3.8 millions d’Euros. Le projet devrait prendre fin en 2021.

Concrètement, Expertise France forme les services douaniers guinéens à l’attribution du statut „d’opérateurs économique agrée“. Le statut d’opérateur économique agréé permet aux entreprises respectueuses de la réglementation de bénéficier de facilités dans le cadre des opérations douanières qu’elle accomplit, simplifiant son activité à l’échelon régional et international. Le statut d’opérateur économique agrée favorise non seulement la compétitivité des entreprises guinéennes mais encourage aussi, de manière plus générale, le développement économique national. Les formations dispensées par Expertise France vont permettre, d’ici fin 2020, d’accorder le statut d’opérateur économique agrée à 5 entreprises Guinéennes. Les douanes guinéennes peuvent ainsi procéder à des contrôles plus ciblés, fondés sur une évaluation des risques de fraude. Cela contribue ostensiblement à la sécurisation du commerce guinéen tout en augmentant les recettes douanières pour l’Etat. Ce projet est un exemple parmi tant d’autre de la contribution active de la France à la facilitation des échanges.

Je pourrais aussi évoquer l’important soutien de la France au STDF, qui s’est chiffré à 450.000EUR sur la période 2018-2020.

La France défend activement sa priorité inchangée de promouvoir un commerce international ouvert et équitable. Je vous remercie pour votre attention.